



**PROGRAMME
DE GESTION DURABLE
DE LA FAUNE SAUVAGE**
SWM PROGRAMME

**Modèle 4: Expériences de gestion
communautaire de la chasse villageoise pour la
co-construction d'un modèle national au Gabon**

Hadrien Vanthomme (CIRAD)

Jeudi 07 Juillet 2022 - Evènement parallèle à la 19ème RdP du **PFBC**



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture

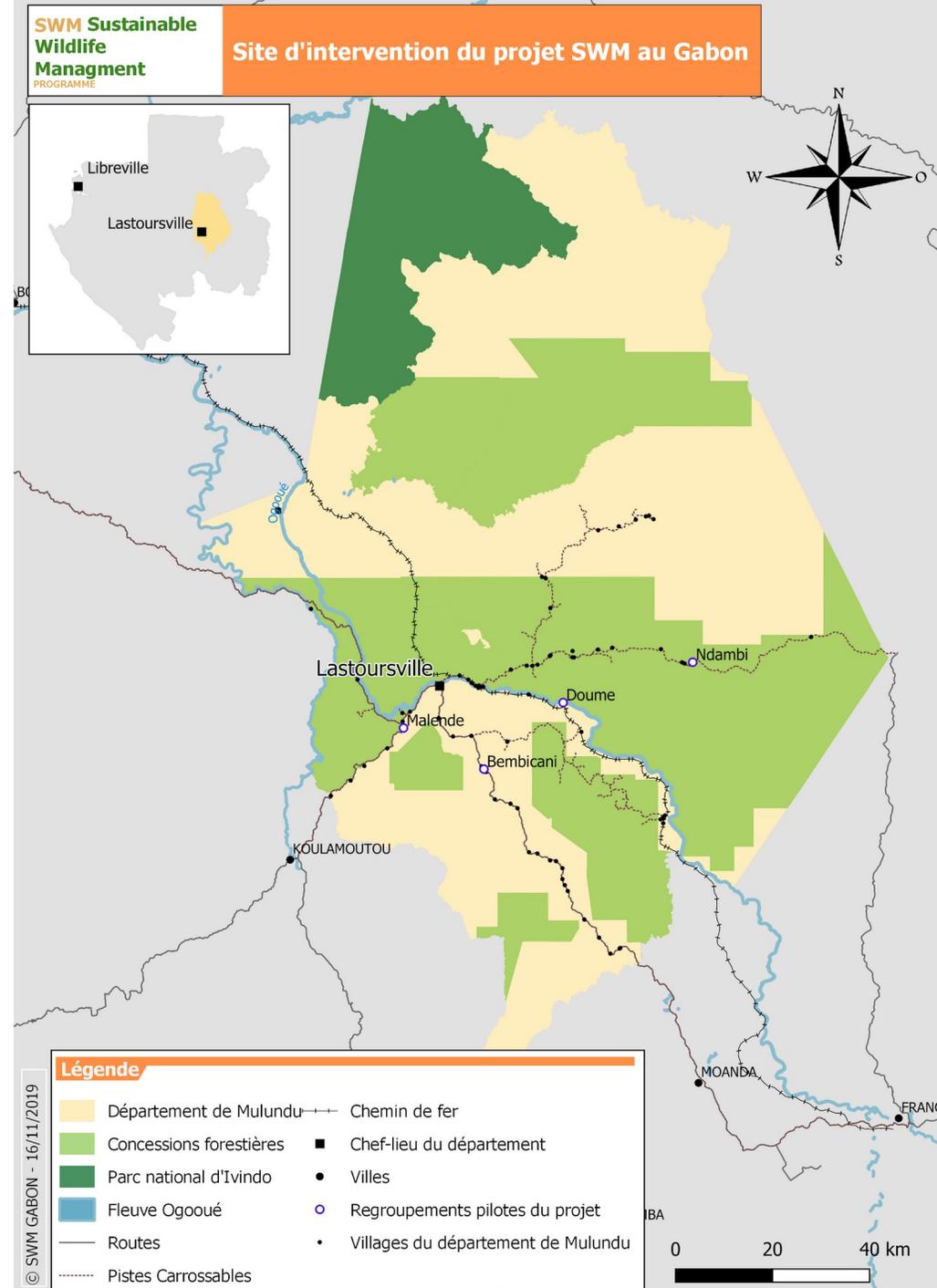




Site d'intervention au Gabon

Gestion communautaire de la chasse dans le bassin d'approvisionnement d'une capitale départementale, dans un contexte de faible densité humaine et développement d'une filière de viandes sauvages légales, durables et saines

Département de MULUNDU		
Capitale Départementale : Lastoursville		
Superficie	totale	15 760 km ²
	hors Aires Protégées	14 260 km ²
Population (2013)	totale	27 750 hab
	urbaine	11 990 hab
	rurale	15 760 hab
Densité de population	globale	1.8 km ⁻²
	rurale	1 km ⁻²
Communautés rurales	Villages et hameaux	104
	Regroupements	41





Chasse et tragédie des communs



L'usage de la faune (commun) ne dépasse pas la capacité de régénération de la forêt. Tous les usagers bénéficient de la chasse.



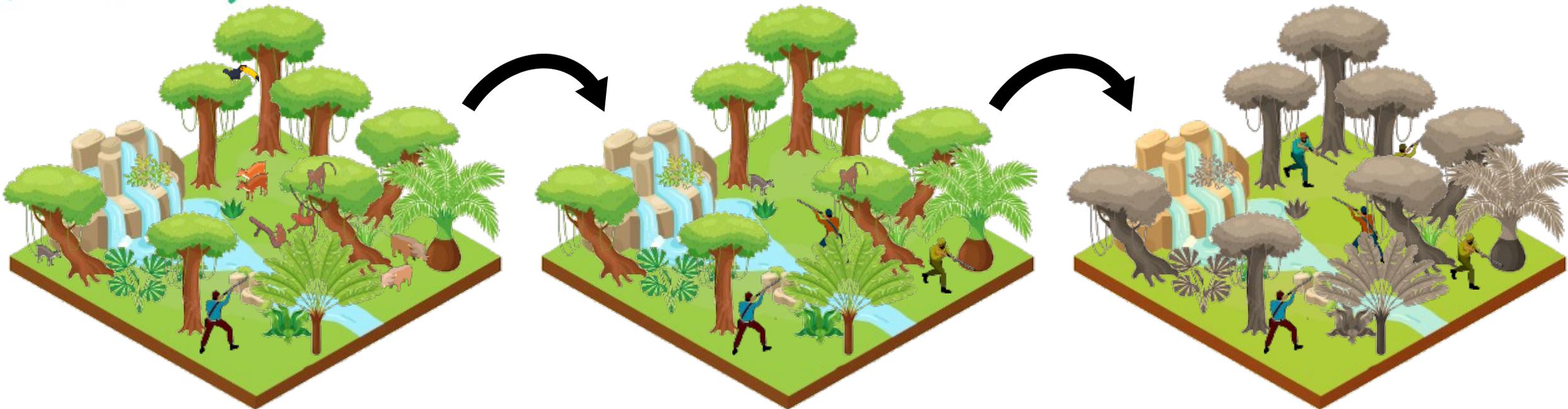
Si un ou plusieurs usagers augmentent l'exploitation au-delà de la capacité de la forêt, la faune (commun) est dégradée. Le coût de la dégradation est payé par tous les chasseurs.



A moins d'un changement des pratiques, la forêt ne peut plus supporter l'usage commun de la faune.



Chasse et tragédie des communs



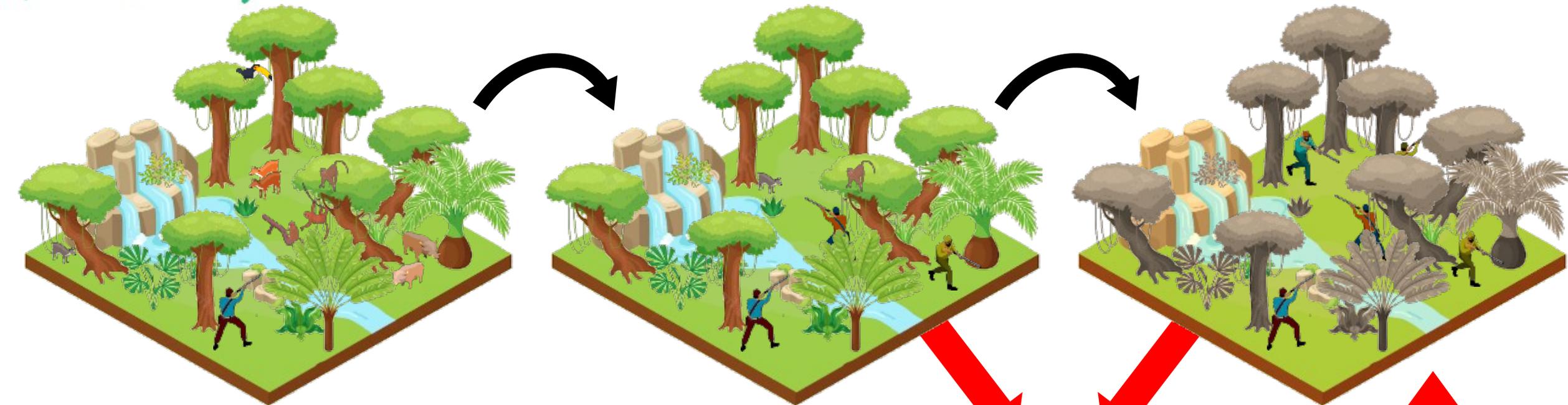
Demande en viandes sauvages



Populations de gibier



Chasse et tragédie des communs



Négation du droit d'utiliser la faune

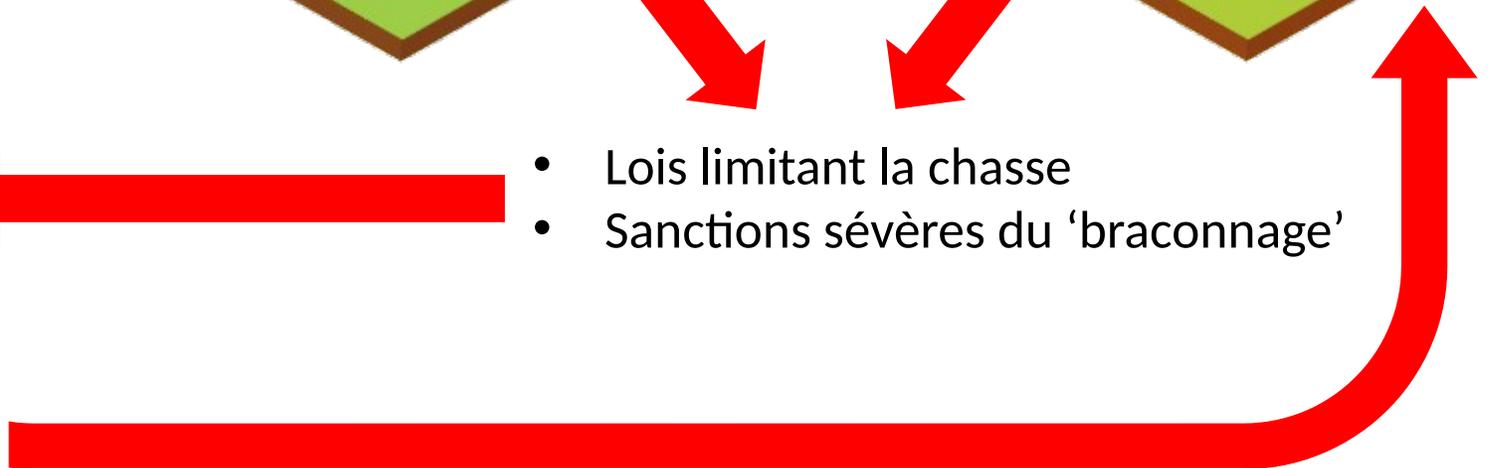


Impossibilité d'appliquer les sanctions



Informalité, criminalisation croissante

- Lois limitant la chasse
- Sanctions sévères du 'braconnage'





Comment éviter la tragédie des communs ?

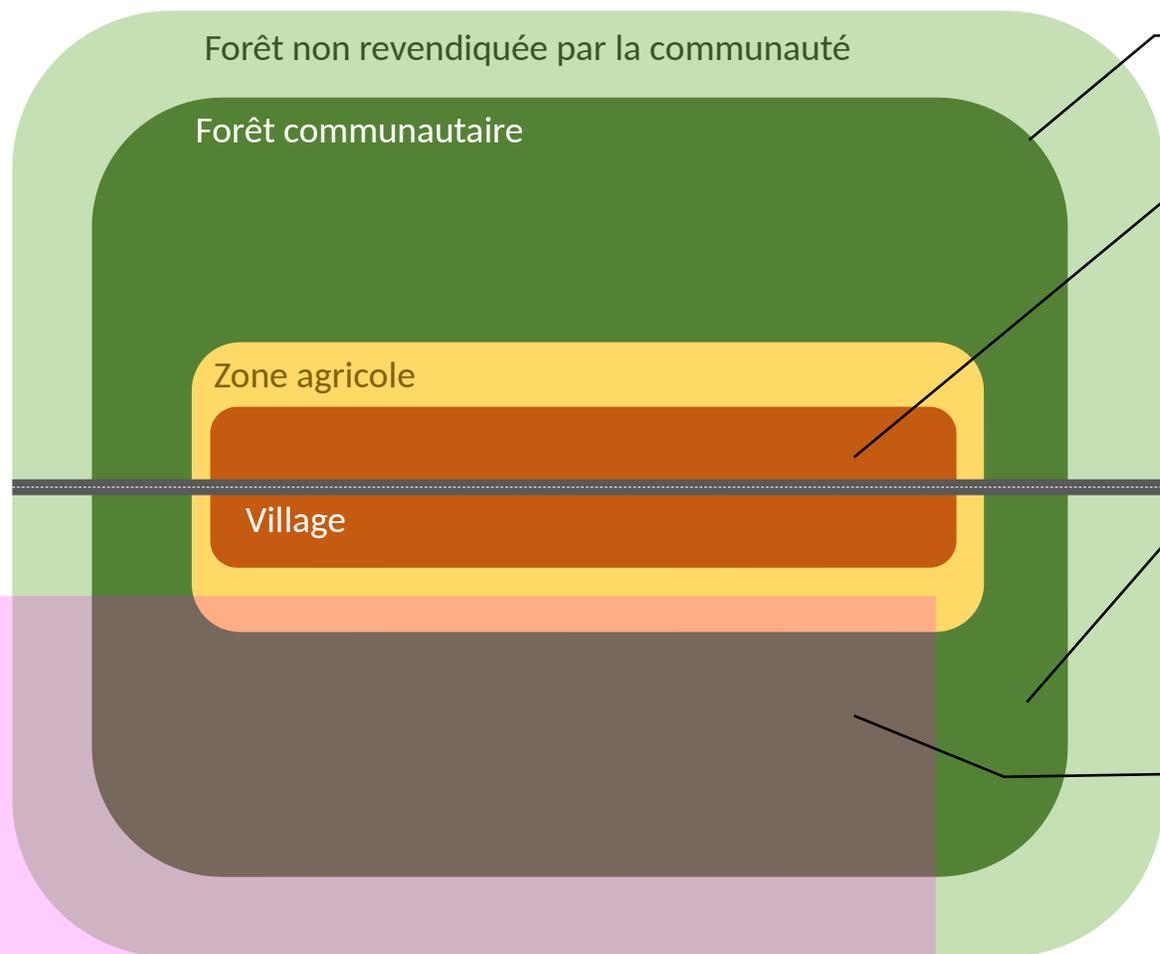


Les principes proposés par Elinor Ostrom:

1. Des règles de maintenance et d'appropriation de la ressource adaptées au contexte local.
2. Des sanctions graduelles
3. Une communauté, un espace et une ressource clairement délimités
4. Une reconnaissance minimale par les autorités de droits d'autogouvernance
5. Des mécanismes de résolution des conflits simples, rapides, transparents
6. Des dispositifs de choix collectifs
7. Un dispositif de surveillance de la ressource



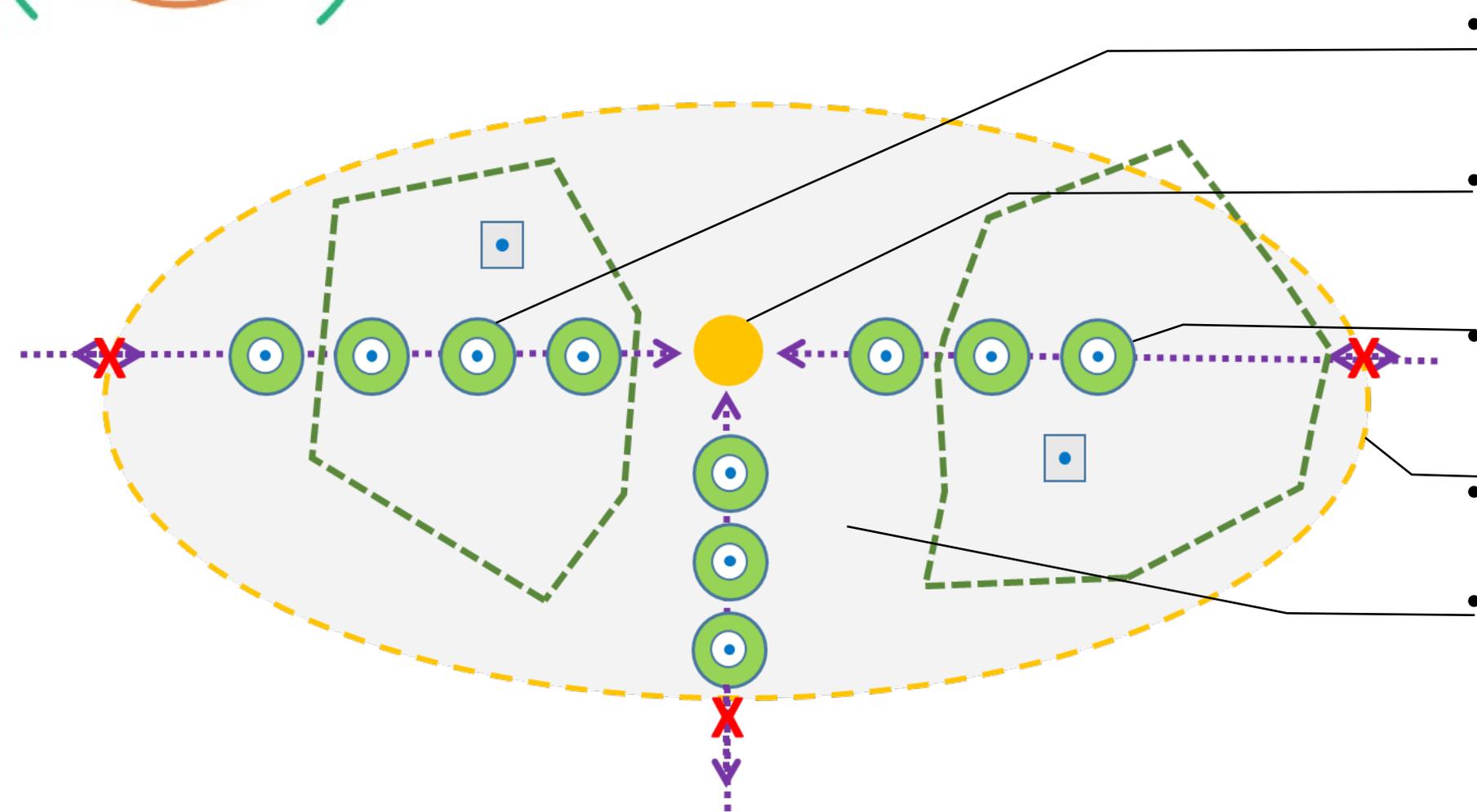
Modèle d'intervention au Gabon - UGDs



- Un territoire formalisé par une forêt communautaire
- Une association communautaire de chasse assurant la gouvernance (décisions, sanctions, résolution des conflits)
- Un plan de gestion de la faune par la chasse définissant les engagements de la communauté et le dispositif de surveillance de la ressource
- Un plan de gestion intégré dans les plans de protection de la faune des exploitations forestières



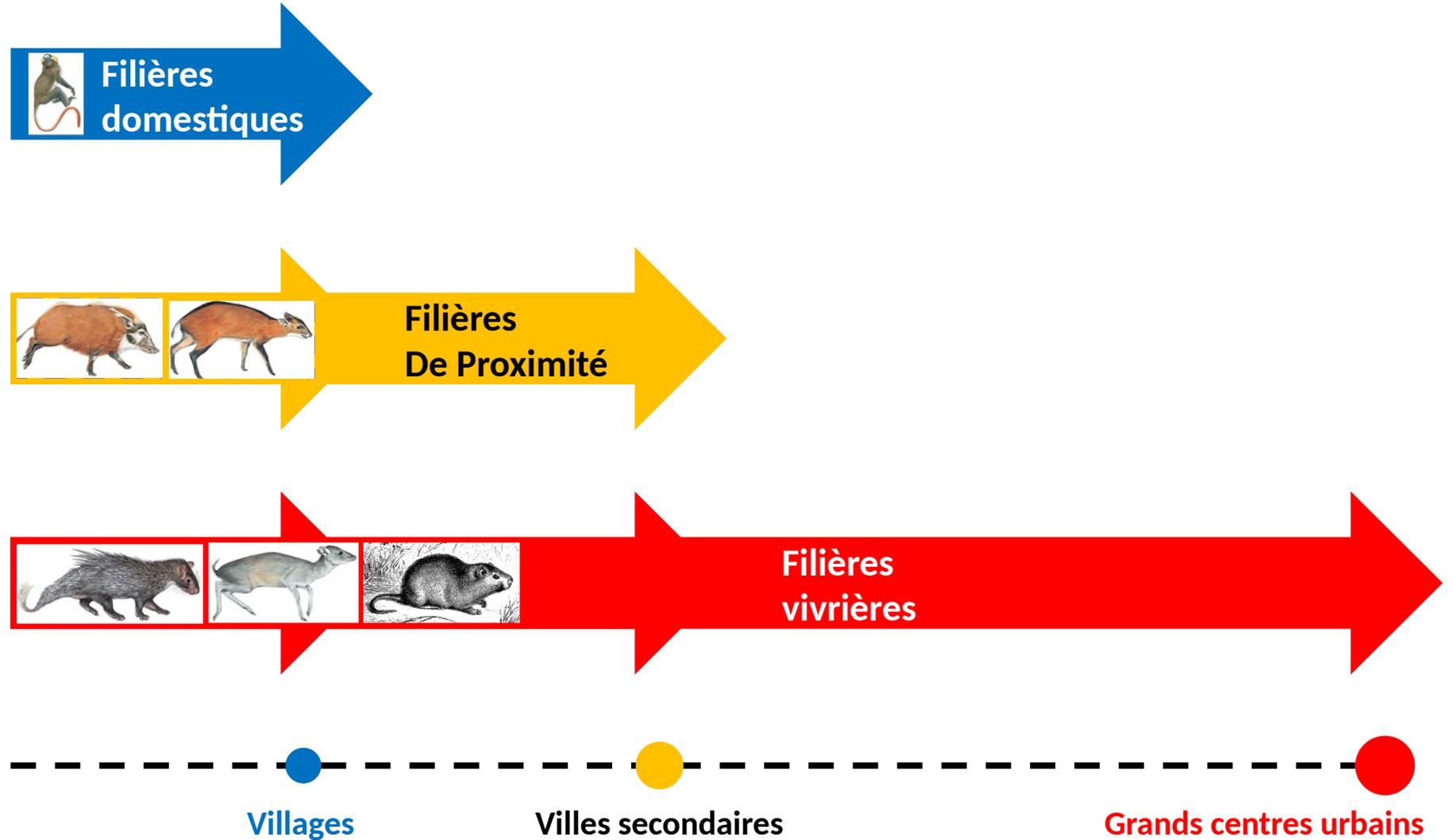
Modèle d'intervention au Gabon – Filière locale

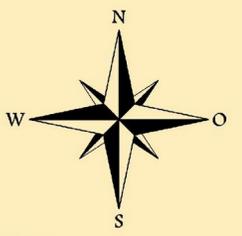
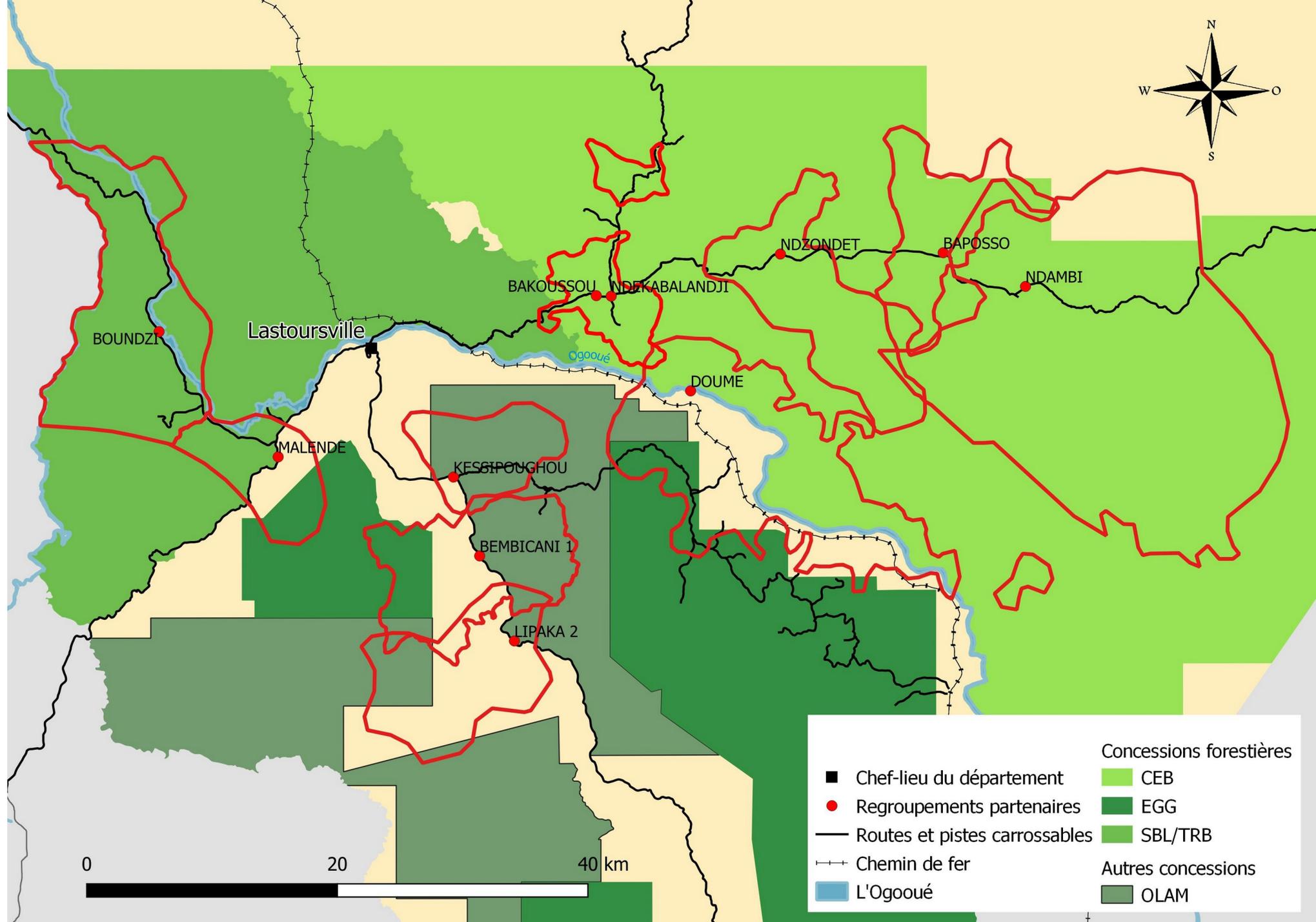


- Une filière de viandes sauvages légales, durables et saines
- A destination de villes de province et des chantiers forestiers locaux
- Un système de traçabilité et un système participatif de garantie
- Une unité de gestion territoriale départementale
- Des campagnes de changement de comportement des consommateurs et producteurs



Modèle d'intervention au Gabon - espèces





Concessions forestières	
■ Chef-lieu du département	CEB
● Regroupements partenaires	EGG
— Routes et pistes carrossables	SBL/TRB
— Chemin de fer	Autres concessions
■ L'Ogooué	OLAM

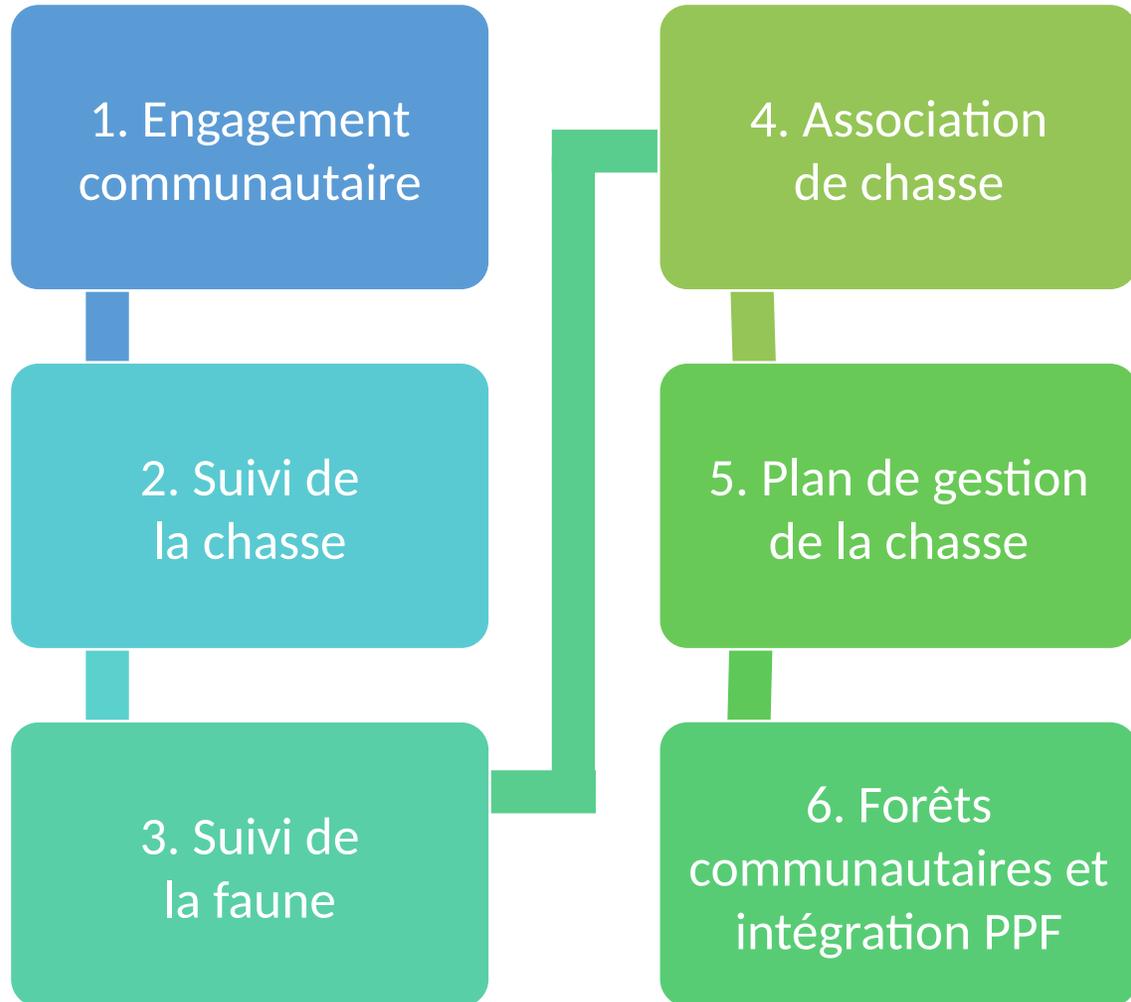


Processus d'engagement avec les communautés

SWM

Communautés

Autorités



Suivi de la chasse & de la faune

GESTION

ADAPTATIVE

Rapports et indicateurs

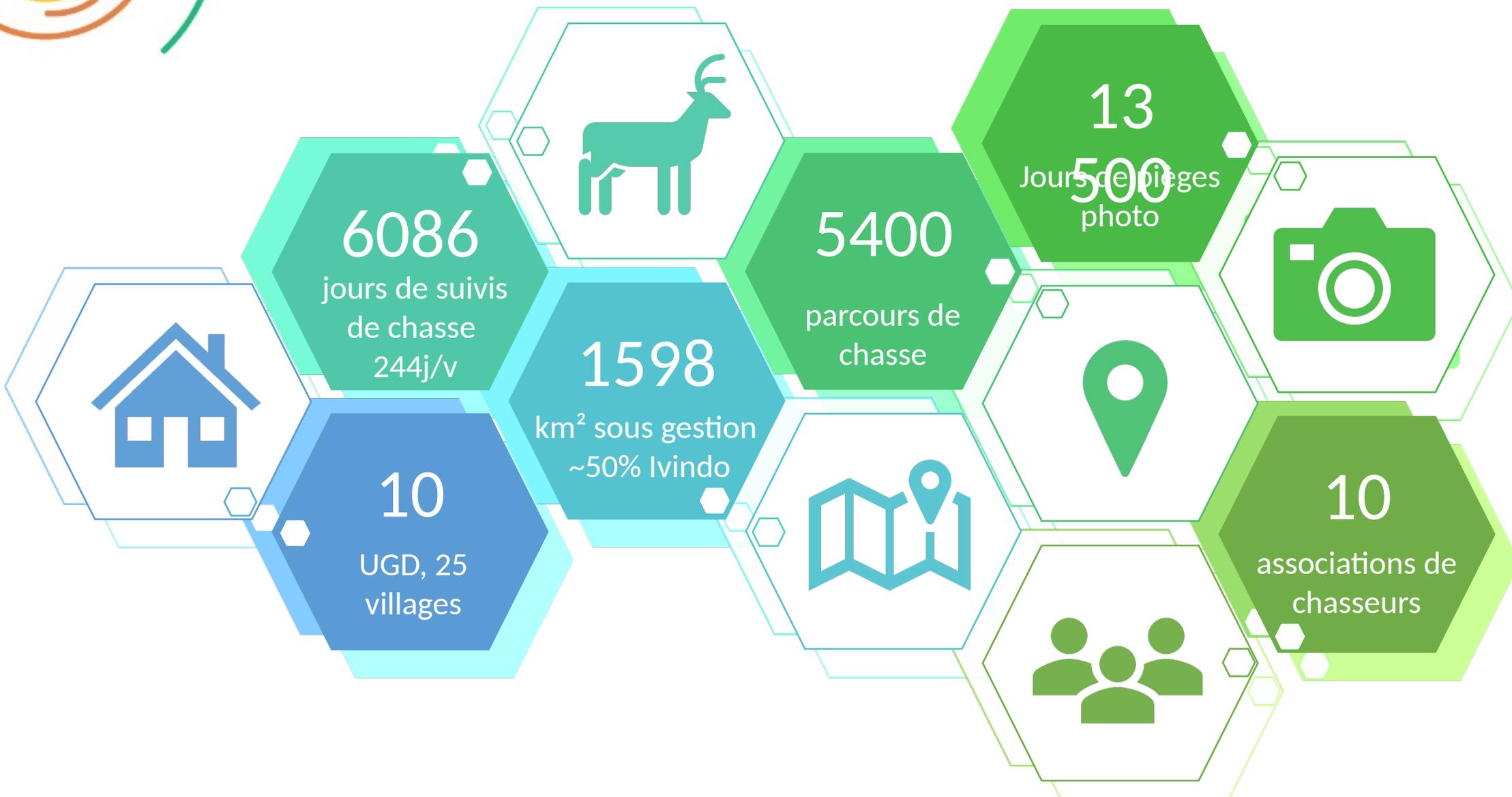
Décision d'adapter le prélèvement

Contrôle du respect des règles





Suivi de la chasse: réalisations SWM à ce jour





Gabon : vers une gestion durable de la chasse villageoise

Diagnostic approfondi du département de Mulundu et recommandations stratégiques



- I. Introduction générale
- II. Présentation du projet SWM au Gabon
- III. Présentation du site d'intervention
- IV. Contexte juridique et réglementaire
- V. Système chasse
- VI. Système pêche
- VII. Aliments d'origine animale d'importation et d'élevage
- VIII. Consommation des viandes et poissons sauvages et domestiques
- IX. Interactions Homme-faune
- X. Conclusions et recommandations

Merci pour votre attention

Pour plus d'information:

Sur le Projet SWM au Gabon: hadrien.vanthomme@cirad.fr

Publication SWM Gabon: <https://www.fao.org/3/cb9765fr/cb9765fr.pdf>

Base de données juridique: <https://www.swm-programme.info/fr/legal-hub/gabon>

Sur le Programme SWM: swm-programme@fao.org

www.swm-programme.info